

Un objectif démographique contraint par le changement de sytème épuratoire sur l'agglomération :

Maintenir le niveau de population actuel autour de 760 habitants les 5 prochaines années par un accueil d'une petite dizaine de constructions nouvelles

Prévoir la relance de la croissance démographique entre 2025 et 2032 par un accueil plus conséquent de population. (Accueillir en moyenne 5 nouveaux logements par an sur la période)

Régler le problématique "Assainissement collectif des eaux usées" la priorité de la commune

1 - En continuant à passer progressivement les réseaux unitaires en réseaux séparatifs

2 - En prévoyant le remplacement de l'équipement de traitement qui arrive à saturation et qui commence à devenir obsolète.

L'accueil à court et moyen terme (5 prochaines années - une dizaine de logements) se fera par le comblement de dents creuses dans l'agglomération

L'accueil à long terme (de 2025 à 2032 / 35 logements environ) se fera dans le cadre d'aménagement de nouveaux quartiers :

1 - Le comblement d'une enclave naturelle laissée libre dans l'agglomération

Dans un premier temps : la création d'un nouveau quartier sur une enclave naturelle

2 - Le développement contenu de l'agglomération

A terme : le développement de la frange ouest de l'agglomération

3 - Le confortement de l'offre locative

La création de nouveaux logements locatifs Du court au long terme il est également envisagé :

D'offrir la possibilité de réaliser quelques

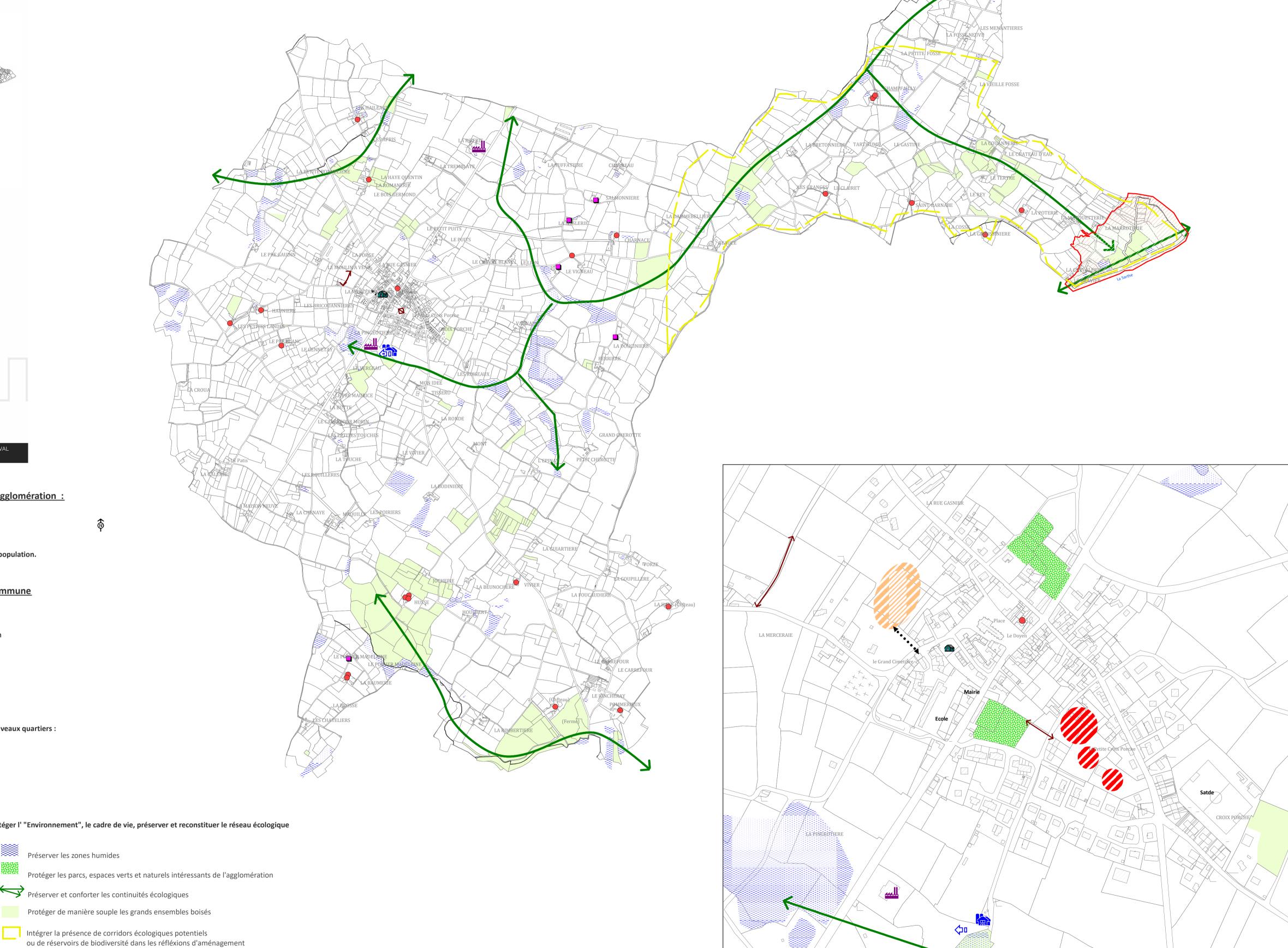
Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son confortement

changements de destination au sein de l'espace rural

Ne pas faire obstacle à un développement contenu d'activités isolées

Améliorer / Sécuriser les déplacements

Créer de nouvelles liaisons douces Créer de nouvelles voies



Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstituer le réseau écologique

Préserver les zones humides

Protéger les parcs, espaces verts et naturels intéressants de l'agglomération

Préserver et conforter les continuités écologiques

Intégrer la présence de corridors écologiques potentiels ou de réservoirs de biodiversité dans les réfléxions d'aménagement et de développement

Se prémunir des risques



Protéger les sites soumis aux risques d'inondation mais également préserver ces sites en raison de leur valeur écologique/ environnementale et paysagère

Prendre en compte le patrimoine architectural



Protéger certains éléments remarquables du patrimoine architectural